

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-394

Créances irrécouvrables - Admission en non valeur
Budget principal

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction des Finances

**Créances irrécouvrables - Admission en non valeur
Budget principal**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le Budget Principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Trésorier Principal concernent la période de 2002 à 2014 et correspondent essentiellement :

- à des redevables dont la dette est inférieure à 50 € (au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuite) ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel, les jugements rendus par le Tribunal d'Instance de Niort leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier sont les suivants :

Au Budget Principal, une somme de 91 091,06 euros TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire, dans une moindre mesure à l'occupation du domaine public, l'activité du refuge, les droits de voirie ou de parking.

Au Budget Principal concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 801,72 euros TTC.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvres sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au budget 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non valeur et inscrire une dépense au compte 6541 les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvres, soit :

. 91 091,06 euros TTC au Budget Principal ;

. 801,72 euros TTC (TVA à 5,5% incluse) au Budget Principal ex régie de l'eau.

Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de la TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des admissions en non valeur constaté, comme prévu par la convention liant les deux collectivités.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON